



FR

**COMMISSION PREPARATOIRE POUR
L'ÉTABLISSEMENT DU REGISTRE INTERNATIONAL
POUR LES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MAC
CONFORMEMENT AU PROTOCOLE MAC**

UNIDROIT 2021
MACPC/3/Doc. 1
Original: anglais
mai 2021

Troisième session (en distanciel)
3-4 juin 2021

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

1. Ouverture de la session et bienvenue par le Secrétaire Général d'UNIDROIT
2. Adoption du projet d'ordre du jour de la session
3. Examen des questions relatives à la nomination d'une Autorité de surveillance
4. Mise à jour sur les activités du Groupe de travail pour l'élaboration d'un projet de Règlement pour le Registre international pour les matériels d'équipement MAC
5. Mise à jour sur les activités du Groupe de travail chargé de rédiger un appel à propositions pour la sélection du Conservateur
6. Calendrier et planification des travaux futurs
7. Divers
8. Clôture de la session

ANNOTATIONS AU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Point No. 1 Ouverture de la session

1. En raison de la pandémie actuelle de COVID-19, la troisième session se tiendra par vidéoconférence sur la plateforme Zoom. La session sera ouverte le jeudi 3 juin 2020, à 13:00 CET par le Secrétaire général d'UNIDROIT.

Pour participer à la session, veuillez visiter le site Internet suivant et entrer l'identifiant et le mot de passe de la réunion ci-dessous si nécessaire:

<https://zoom.us/j/91228275501?pwd=c2IzcWRxNDh1SytVc1MrTFJ5ZWJGQT09>

Identifiant de la réunion: 912 2827 5501

Mot de passe: 420059

Les participants peuvent également se connecter à la réunion en utilisant les numéros de téléphone ci-dessous. Dans la mesure du possible, les participants sont encouragés à participer via le lien ci-dessus plutôt que de composer un numéro de téléphone, car la participation par vidéoconférence offre des avantages technologiques, tels que la visualisation d'écrans ou de documents partagés par le Secrétariat sur la plateforme Zoom.

+27 87 551 7702	Afrique du sud
+49 30 5679 5800	Allemagne
+61 8 7150 1149	Australie
+1 778 907 2071	Canada
+34 84 368 5025	Espagne
+1 253 215 8782	Etats-Unis d'Amérique
+33 7 5678 4048	France
+39 020 066 7245	Italie
+81 342 339 241	Japon
+82 2 6105 4111	République de Corée
+44 208 080 6591	Royaume-Uni

Point No. 2 Adoption du projet d'ordre du jour de la session

2. Afin de tenir compte des différents fuseaux horaires des Etats participants, les heures de la deuxième session seront:

Jeudi 3 juin: 13:00 – 17:00 CET

Vendredi 4 juin: 13:00 – 17:00 CET

Point No. 3 Examen des questions relatives à la nomination d'une Autorité de surveillance

3. Lors de sa deuxième session, la Commission préparatoire a demandé au Secrétariat d'effectuer une évaluation de l'aptitude de l'Agence multilatérale de garantie des investissements du

Groupe de la Banque mondiale (AMGI) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour le rôle d'Autorité de surveillance. La Commission préparatoire a également demandé au Secrétariat de contacter l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) afin d'examiner la possibilité pour ces organisations de remplir le rôle d'Autorité de surveillance et de faire rapport en conséquence.

4. Le Secrétariat soumet les documents suivants à l'examen de la Commission préparatoire:

- MACPC/2/Doc. 7: Travaux de recherche de base et évaluation préliminaire concernant l'aptitude de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) pour le rôle d'Autorité de surveillance du Registre international qui sera établi en vertu du Protocole MAC portant sur les matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention du Cap
- MACPC/2/Doc. 8: Mise à jour des travaux entrepris pour la nomination d'une Autorité de surveillance du Registre international qui sera établi en vertu du Protocole portant sur le matériel d'équipement minier, agricole et de construction (Protocole MAC)
- MACPC/3/Doc. 2: Evaluation de l'aptitude d'UNIDROIT à remplir le rôle d'Autorité de surveillance.

5. La Commission préparatoire est invitée à approfondir l'examen de et à décider de l'organisation à inviter à remplir le rôle d'Autorité de surveillance du Registre international qui sera établi en vertu du Protocole MAC.

Point No. 4 Mise à jour sur les activités du Groupe de travail pour l'élaboration d'un projet de Règlement pour le Registre international pour les matériels d'équipement MAC

6. Lors de sa troisième session, la Commission préparatoire recevra les rapports de la troisième et quatrième réunion du Groupe de travail établi pour élaborer un projet de Règlement pour le Registre international pour les matériels d'équipement MAC.

7. La Commission préparatoire avait demandé au Secrétariat d'effectuer des recherches supplémentaires sur les critères d'inscription. Cela figure à l'Annexe 3 du rapport de la quatrième session du Groupe de travail.

8. Cette mise à jour sera présentée à la Commission préparatoire par le Président du Groupe de travail. La Commission préparatoire recevra également une version actualisée du projet de Règlement, tel qu'élaboré par le Groupe de travail, qu'elle est invitée à approuver en vue de son inclusion dans l'appel à propositions qui sera lancé pour la sélection d'un Conservateur.

Point No. 5 Mise à jour sur les activités du Groupe de travail chargé de rédiger un appel à propositions pour la sélection du Conservateur

9. Lors de sa troisième session, la Commission préparatoire recevra un rapport pour les deuxième et troisième réunions du Groupe de travail chargé de rédiger un appel à propositions pour la sélection d'un Conservateur.

10. Cette mise à jour sera présentée à la Commission préparatoire par le Président du Groupe de travail. La Commission préparatoire recevra également un projet d'appel à propositions, tel qu'élaboré par le Groupe de travail, pour examen et approbation. La Commission préparatoire sera invitée à débattre des questions relatives à la publication de l'appel à propositions et au processus de sélection du Conservateur.

Point No. 6 Calendrier et planification des travaux futurs

11. Lors de sa quatrième session, il est prévu que la Commission préparatoire examine les propositions reçues des Conservateurs éventuels en réponse à l'appel à propositions discuté au point 5. La date de la quatrième session dépendra donc de la date de publication de la demande de propositions. Le Secrétariat informera la Commission préparatoire sur cette question en conséquence.